



Si ce mail ne s'affiche pas correctement, retrouvez-le en PJ

SUICIDE DE Jean WILLOT (PE du 95)

Communiqué du SNUDI-FO du Val-d'Oise

Jean Willot, enseignant à Eaubonne, a mis fin à ses jours ce vendredi 15 mars. L'information a été massivement relayée par la presse et sur les réseaux sociaux depuis une semaine. L'émotion, la colère et un sentiment d'injustice se répandent en premier lieu parmi les enseignants. Les collègues des écoles du Val d'Oise, et bien au-delà du département, sont sous le choc car cela renvoie à des réactions de familles envers les enseignants qui se banalisent et font des ravages. Surtout, le positionnement de l'institution n'est que trop rarement en soutien ou en appui des collègues incriminés.

Jean Willot était adhérent du Snudi FO depuis plus de 20 ans, toujours présent dans les assemblées générales du syndicat comme en manifestation à Paris notamment. C'était un adhérent convaincu par les revendications portées par son syndicat à tous les niveaux. Jean venait d'apprendre jeudi 14 mars qu'une plainte pour "violence aggravée sur mineur de moins de 13 ans" avait été déposée contre lui par une mère d'élève de son école à Eaubonne et qu'il serait convoqué pour s'en expliquer. Malgré les conseils pratiques et l'accompagnement de son syndicat dès jeudi matin, malgré le soutien familial et ses proches disponibles auprès de lui, Jean était "en état de choc" après cette nouvelle. Ce sont les mots de notre collègue et camarade qui n'avait jamais eu aucun problème particulier en plus de 30 ans de carrière.

Au-delà de la plainte déposée contre lui, le Snudi FO 95 condamne le traitement qu'il a subi de la part de l'institution et que subissent d'ailleurs de plus en plus de collègues dans des situations similaires. Après la tristesse, ce sont aussi la colère et la détermination qui nous animent. Nous mettrons tout en oeuvre pour qu'il ne soit pas "mort pour rien" ou "mort dans l'indifférence". Nous avons assuré sa veuve de toute l'aide syndicale nécessaire dans cette épreuve. Le Snudi FO 95 apporte également son aide à la famille dans les démarches entreprises pour faire reconnaître son suicide comme accident du travail, pour que la responsabilité de l'institution puisse être interrogée dans le cadre du CHSCT et que les collègues victimes de plaintes ne soient plus traités de cette façon.

Lors du groupe de travail du CHSCT départemental réuni jeudi 21 mars, la Fédération FO de l'Enseignement 95 (FNEC FP FO) déclarait :

« Le suicide de Jean Willot doit être une sonnette d'alarme pour l'institution. Les collègues ne peuvent pas être mis au pilori au moindre « mécontentement » « état d'âme » ou « caprice » de parent. Les collègues ont des devoirs mais ils ont aussi des droits, dont celui d'être protégés. Nous souhaitons une communication officielle de l'institution pour rendre hommage et saluer la mémoire de Jean Willot. Nous vous avons fait parvenir hier une demande d'enquête du CHSCT que nous souhaitons voir ouverte rapidement. »

Lundi 25 mars, Mme la rectrice de l'académie de Versailles et M. le DASEN du Val d'Oise communiquaient enfin à propos de ce drame indiquant qu'un CHSCT extraordinaire était convoqué jeudi 28 mars.

Le 26 mars 2019

Communiqué du SNUDI-FO national

Suicide de Jean Willot dans le Val d'Oise : Le SNUDI-FO alerte !

Suite à une plainte déposée par une famille, notre camarade J. Willot n'a pas supporté cette accusation injustifiée de « violence sur enfant ». Il s'est donné la mort le 15 mars.

Âgé de 57 ans notre camarade J. Willot, après une carrière exemplaire à Eaubonne, sans le moindre incident, toujours bien noté, s'approchait d'une retraite méritée.

Une dérive qui doit être stoppée

Le SNUDI-FO s'inquiète de la dérive constatée depuis quelques années de la part de la hiérarchie de l'Éducation nationale qui accorde systématiquement du crédit aux accusations les plus farfelues. Les enseignants ne peuvent être ni les boucs émissaires d'une situation sociale dégradée, ni abandonnés face aux agressions diverses dont ils sont victimes.

Le SNUDI-FO constate que sans avoir pris la précaution élémentaire de le contacter, de l'écouter, J. Willot a fait l'objet d'une convocation par les autorités de l'Éducation nationale du Val-d'Oise.

Combien de nos collègues subissent de telles accusations sans fondement ? Combien se voient réprimandés sans que les accusations ne soient même vérifiées ? Combien en sortent meurtris à jamais et, ne supportant ni cet abandon ni cette injustice de la part de leur hiérarchie, en viennent aux pires extrémités ?

Entre colère et indignation

Le SNUDI-FO constate que ses collègues, les familles, d'anciens élèves témoignent de son engagement pour l'école publique tant lors de ses obsèques que sur les réseaux sociaux. À l'initiative des enseignants d'Eaubonne, un premier rassemblement à la circonscription a eu lieu le 25 mars et une minute de silence est organisée dans toutes les écoles. Une marche blanche aura lieu le 31 mars prochain dans sa ville.

Dans le même temps, l'Inspection académique du Val-d'Oise ne s'est exprimée que le 25 mars.

Les enseignants ont droit à la protection de leur administration

Le SNUDI-FO rappelle que l'article 11 de la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 stipule : « Les fonctionnaires et les agents non titulaires ont droit à une protection et le cas échéant à une réparation lorsqu'ils ont fait l'objet, à l'occasion de leurs fonctions, de menaces, d'outrages, de voies de fait, d'injures ou de diffamations. » Force est de constater que l'administration ne met pas en oeuvre systématiquement et automatiquement l'article 11.

Le SNUDI-FO assure sa famille de son total soutien et de son indéfectible volonté à défendre la mémoire de Jean et à rétablir son honneur d'homme, d'enseignant et de militant.

Il demande avec le SNUDI-FO 95 que son décès soit reconnu comme accident du travail et que son honneur soit rétabli. En réponse à la demande du SNUDI-FO 95, un CHS-CT est convoqué le 28 mars en session extraordinaire.

Montreuil, le 26 mars 2019



Retrouvez toutes les informations pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat sur notre site

Un renseignement ?
Une question ?
Contactez-nous !

